

Procès-Verbal
Assemblée Fédérale Annuelle 2022
Dimanche 26 juin 2022
Village Vacances « Océanique » 17580 Le Bois-Plage-en-Ré (Ile de Ré)
et visio-conférence

Ce compte-rendu devra être approuvé lors de l'AG 2023

- ✎ **8h00** : Accueil des membres du Comité Directeur et des comités départementaux, signatures liste d'émargement et vérification des pouvoirs, décompte des voix, vérification du quorum
- **Les votes se feront par voie électronique via l'outil V8TE.** Chaque représentant possède un lien sur son téléphone avec leur nombre de voix attribuées et devra indiquer son choix de vote via son clavier téléphonique.

✎ **Présents ou représentés :**

- ✎ Ain (01) avec 7 voix,
- ✎ Aisne (02) avec 3 voix,
- ✎ Alpes de Haute Provence (06) avec 5 voix,
- ✎ Aude (11) avec 3 voix,
- ✎ Bouches-du-Rhône (13) avec 15 voix,
- ✎ Cantal (15) avec 3 voix,
- ✎ Charente (16) avec 6 voix,
- ✎ Côte d'Or (21) avec 8 voix,
- ✎ Côtes-d'Armor (22) avec 3 voix,
- ✎ Eure (27) avec 5 voix,
- ✎ Finistère (29) avec 9 voix,
- ✎ Haute Garonne (31) avec 17 voix,
- ✎ Gironde (33) avec 11 voix,
- ✎ Hérault (34) avec 12 voix,
- ✎ Ile et Vilaine (35) avec 7 voix,
- ✎ Isère (38) avec 14 voix,
- ✎ Lot-et Garonne (47) avec 6 voix,
- ✎ Nord (59) avec 14 voix,
- ✎ Oise (60) avec 4 voix,
- ✎ Pas-de Calais (62) avec 8 voix,
- ✎ Puy-de-Dôme (63) avec 10 voix,
- ✎ Pyrénées Orientale (66) avec 9 voix,
- ✎ Bas-Rhin (67) avec 11 voix,
- ✎ Rhône (69) avec 14 voix,
- ✎ Haute-Saône (70) avec 2 voix,
- ✎ Saône-et-Loire (71) avec 4 voix,

- ✎ Paris (75) avec 18 voix,
- ✎ Seine-Maritime (76) avec 4 voix,
- ✎ Yvelines (78) avec 17 voix,
- ✎ Somme (80) avec 2 voix,
- ✎ Var (83) avec 11 voix,
- ✎ Essonne (91) avec 19 voix,
- ✎ Hauts-de-Seine (92) avec 13 voix,
- ✎ Seine-Saint-Denis (93) avec 7 voix,
- ✎ Val-de-Marne (94) avec 14 voix,
- ✎ La Réunion (97) avec 4 voix.

Total de 319 voix.

Calcul du quorum par les scrutateurs : MM Xavier CHANIAL, Pascal DE PESTEL, Guillaume LIVONNEN, annoncent que le quorum vient d'être atteint (319 voix) .

- ✎ **9h00** : Ouverture de l'Assemblée Générale Fédérale annuelle 2022 et lancement de la visioconférence.

Le Président de la Fédération, M. Joël DHUMEZ ouvre la séance en remerciant les participants.

- ✎ **Résolution 1** : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du 20 juin 2021 à LEVALLOIS PERRET.

Exprimé : 303 voix / Pour : 302 voix / Contre : 0 voix / Abstention : 1 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du 20 juin 2021 est approuvé à la majorité.

- ✎ **Lecture du rapport moral du Président et du rapport d'activités du Secrétaire Général**

Discours d'ouverture de l'Assemblée Générale par le Président, M. Joël DHUMEZ, et lecture du rapport moral, qui présente les moments clés de la saison venant de s'achever.

Le Secrétaire Général, M. Philippe SUISSE, fait la lecture du rapport d'activités, synthèse des rapports des différentes commissions en précisant que les responsables présents dans la salle peuvent intervenir en cas de besoin.

- ✎ **Lecture du rapport financier et présentation du budget prévisionnel 2022**

Le Vice-Président et Trésorier, M. Gilles LE DUGOU, en visioconférence, fait lecture du rapport financier, précise l'affectation de l'excédent 2021, présente le budget prévisionnel 2022.

En l'absence du Commissaire aux comptes, le Président M. Joël DHUMEZ, Président, fait lecture des rapports rédigés par celui-ci.

- ✎ **Tarif des affiliations, des ré-affiliations et licences 2022-2023**

Le Président, M. Joël DHUMEZ indique qu'il n'y a aucun changement sur les tarifs des licences, sur les affiliations ainsi que sur les ré-affiliations sur les années précédentes : 19 euros pour les jeunes, 34 euros pour les adultes, 110 euros pour les ré-affiliations et gratuité pour les affiliations.

Ouverture des votes des résolutions 2 à 7.

✎ **Résolution 2 : Approbation du rapport moral**
Exprimé : 318 voix / Pour : 257 voix / Contre : 21 voix / Abstention : 40 voix
Le rapport moral est approuvé à la majorité

✎ **Résolution 3 : Approbation du rapport d'activités**
Exprimé : 318 voix / Pour : 247 voix / Contre : 28 voix / Abstention / 43 voix
Le rapport d'activités du Secrétaire Général est approuvé à la majorité

✎ **Résolution 4 : Rapport financier**
Après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier et du rapport du Commissaire aux Comptes, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, qui présente un résultat excédentaire de 35 815€. En conséquence, donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge au Commissaire aux Comptes.
Exprimé : 318 voix / Pour : 246 voix / Contre : 17 voix / Abstention : 55 voix
Le rapport financier, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui présentent un résultat excédentaire de 35 815€ et par conséquent, donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge au Commissaire aux Comptes sont approuvés à la majorité.

✎ **Résolution 5**
En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation de la proposition d'affectation de l'excédent de l'exercice 2021 en fonds associatifs sans droit de reprise.
Exprimé : 318 voix / Pour : 259 voix / Contre : 11 voix / Abstention : 48 voix
La proposition d'affectation de l'excédent de l'exercice 2021 en fonds associatifs sans droit de reprise est approuvée à la majorité.

✎ **Résolution 6**
En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2022.
Exprimé : 318 voix / Pour : 244 votes / Contre : 36 voix / Abstention : 38 voix
Le budget prévisionnel 2022 est approuvé à la majorité.

✎ **Résolution 7**
En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du tarif des licences adultes/jeunes et ré-affiliation clubs pour la saison 2022/2023.
Exprimé : 318 voix / Pour : 305 voix / Contre : 10 voix / Abstention : 3 voix
Le tarif des licences adultes/jeunes, ré-affiliations et affiliations est approuvé à la majorité.

Le Président

Le Secrétaire Général

Joël DHUMEZ

Philippe SUISSÉ

Monsieur Jean-Yves TAYAC prend le micro sur la proposition du Président afin de parler des formations. Il se présente : coordinateur depuis plus de 20 ans dans le domaine des formations, examens et diplômes pour 3 Fédérations Nationales de Boxe pour le compte du ministère des sports et également inspecteur-coordinateur bénévole, à la retraite depuis 4 ans mais continuant à travailler dans le domaine de la formation.

Lors d'échanges avec M. Victor SEBASTIAO, il a constaté que la Fédération pourrait se passer de certaines formations, mais qu'il est nécessaire « d'accélérer » pour les DE. Etant Coach d'un organisme de formation (Challenges Academia) il propose des formations dans le domaine pugilistique, dont le principe est d'apporter le complément si besoin, en particulier sur les DE qui ont une partie spécifique et correspondent à des équivalences pour le monitorat, pour le CQP, et des équivalences d'unités, avec une partie transversale à tous les DE.

Pendant la Covid M. TAYAC a pu coordonner un DES Directeur de structure sportive pour l'organisme « Challenge Academia », DES entièrement en E-Learning. Le Covid a contraint les fédérations à utiliser l'outil informatique mais le E-learning comporte des avantages importants (pas de déplacements, pas d'hébergements, coûts de formations beaucoup plus faibles et formations beaucoup plus accessibles).

Sa proposition serait, afin que cela reste interne à la Fédération, que l'accès soit réservé à ceux qui ont déjà des diplômes fédéraux (par exemple les CQP). Cette formation digitalisée, accessible à tous quel que soit le lieu géographique, serait sous contrôle de la Fédération, des experts de la Fédération procéderaient à la certification. Le coût de ce diplôme est maîtrisé et reviendrait à 3499 euros pour toute la formation.

 **10h30** : Questions/réponses : Les réponses aux questions diverses sont en annexe.

Clôture de l'assemblée Fédérale Annuelle 2022 à 12h30.

 **Réponses aux questions écrites :**

M. Philippe SUISSE, Secrétaire Général indique que les questions posées ont été prises en compte, la lecture va être faite et les réponses données. Les demandes de précisions seront apportées mais étant donné le nombre important de questions, le débat ne pourra avoir lieu. Proposition est faite, si la réponse ne semble pas suffisante, et s'il s'agit d'une question qui concerne une commission, le responsable de commission s'engage à prendre contact avec le demandeur afin de faire une réponse des plus complètes, ou encore un membre du Comité Directeur si c'est une question qui lui est adressée.

Questions des Ligues :

10.05.2022 – LIGUE NORMANDIE

Question de M. DUHAMEL

- *"La fédération pourrait-elle, penser à concevoir des tenues "polos" et polaires d'officiels à destination des officiels de plus forts gabarits ? Ou bien permettre la mise en contact entre un officiel (portant plus que du XL) et l'équipementier fabriquant ces tenues ?*
- *Réponse : M. Rodolphe REDON, Vice-Président : C'est une question qui sera étudiée dès cette saison et nous apporterons des solutions.*
- *M. DHUMEZ, Président : l'équipementier est un partenaire fédéral, la demande doit être faite par la Fédération. Celle-ci sera faite à l'équipementier pour avoir la possibilité d'avoir les tailles 3XL ou 4XL.*

03.06.2022 – LIGUE BRETAGNE

Question de M. Patrice LE MARTRET

- *Dans un contexte de reconquête des adhérents et d'une gouvernance du sport tournée vers la professionnalisation, quelle est la stratégie fédérale pour l'accompagnement des Cadres Techniques de Ligue sur cette voie. Quelles seront les mesures financières pérennes pour cet accompagnement ?*
- *Réponse de Mme Céline DAUL-MECHOUAR, Vice-Présidente : Effectivement c'est un sujet que nous avons traité hier lors du séminaire de professionnalisation, avec de premières pistes, et nous nous engageons à créer un groupe de travail pour pouvoir proposer un modèle et un accompagnement pérenne.*

13.06.2022 – LIGUE HAUTS DE France

Question de M. Serge VERMET

- *Remarques observées lors de compétitions nationales, afin de permettre des évolutions qualitatives :*
 - *Etat des rings lors de championnat de France technique qui a posé un problème lors des rencontres (tapis de sol qui bougent)*
 - *Remises de récompenses alors que la compétition n'est pas encore terminée. Les derniers recevant leur médaille ou trophée sans ou avec peu de public...*
- *Réponse de M. Philippe SUISSE, Secrétaire Général : concernant l'état des rings lors du Championnat de France Technique, nous travaillons dessus pour éviter cela. Au dernier championnat de France Assaut, des photos ont été prises avec les officiels et le DTN, et*

l'on essaie de trouver la solution technique qui permet d'éviter que les rings et les tapis ne bougent.

- *Concernant la remise des récompenses alors que la compétition n'est pas encore terminée, nous avons essayé plusieurs formules : formule de remettre les récompenses à la fin : mais beaucoup de personnes partent avant la fin, et aussi, nous avons les demandes des athlètes qui souhaitent les récompenses au fur et à mesure parce qu'ils ont des impératifs logistiques (train, avions...). Nous cherchons donc où mettre le curseur, pendant la compétition ? A la fin ? Nous allons travailler dessus, peut être lors de la compétition faire un break de 20 minutes pour remettre les récompenses ?*
- *Certains licenciés sont titulaires de grades techniques obtenus en pays étrangers. Peut-on considérer qu'il y a une équivalence française systématique ? (Exemple d'un GAT Belge à qui on avait refusé son inscription sur un championnat technique nécessitant un GAT Français - Précisons que ce cas a été géré par la Commission Nationale Compétitions, qui a permis d'obtenir une autorisation d'inscription).*
- *Réponse de M. Ricardo SALAS RIVERA, membre du Comité Directeur : La question a retenu l'attention du Comité Directeur qui s'engage à l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur.*

Question de M. Serge VERMET

- *Afin de développer le nombre de nos licenciés et de favoriser la prise de licences. Est-il envisageable de proposer une licence à moitié prix pour tout nouveau licencié à partir du 1er avril ?*
- *Réponse de M. Guillaume LIVONNEN, Responsable du Développement : nous avons fait le calcul, hors Covid, c'est entre 1000 et 2000 licences dans la période avril-août, et la question qui se pose est : est-ce que cette licence aurait les mêmes droits que les licences annuelles alors qu'elle serait moins chère, et cela aurait-il un impact sur les dettes de la Fédération ? La Fédération, dans cette situation, encaisserait moins d'argent. Nous pensons également qu'il y a un risque de retardement de prise de licence. Il faut que l'on en rediscute mais ce sont les questions qui se posent à la lecture de votre question.*
- *Réponse de M. DHUMEZ, Président : s'il y a moins « d'assurance » est-ce que le club va le proposer ? , est-ce que le licencié va accepter ? Toutes ces questions reçoivent réponse aujourd'hui mais seront étudiées dans les commissions et par le Comité Directeur.*

13.06.2022 – LIGUE HAUTE-GARONNE

Question de M. Kévin ALBERTUS :

- *Ne faudrait-il pas mettre en place des tests physiques afin de pouvoir arbitrer au niveau national ?*
- *Réponse de M. Rodolphe REDON, Vice-Président: cette question relève à la fois de la Règlementation et de la Commission Médicale : actuellement il est demandé de fournir un certificat médical d'aptitude, je ne pense pas que ce soit à la commission d'arbitrage, seule, de statuer là-dessus.*

Questions des Comités Départementaux :

25.04.2022 – COMITE DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

(Question déjà posée en 2021)

Question de M. Dominique Raynard

- *Modification de l'Examen Gant d'Argent Technique*
Au vu de la complexité technique et du travail demandé en vue de l'obtention du Grade Suprême, je vous sou mets de séparer le contenu technique en quatre Unités de Compétence (UC). Ceci afin de ne pas décourager les candidats boxeurs à se présenter à l'examen, et surtout à les inciter de nouveau à retenter leur chance après un ou souvent plusieurs échecs, parfois sur un seul thème, ce qui engendre un énorme sentiment de frustration.

En plus de celles et ceux qui désirent participer au Championnat de France Assaut, beaucoup de pratiquants ne veulent l'obtenir que comme une concrétisation après de longues années de pratique dans leur discipline favorite.

Je propose donc, de séparer l'ensemble du programme en quatre UC.

UC1 : Les Techniques Imposées

UC2 : Organisation Défensive (Esquives-Parades-Ripostes)

UC3 : Les Assauts à Thème

UC4 : L'Assaut Libre

Ainsi, en gardant le principe actuel qu'il est nécessaire de réussir toutes les UC, ma proposition est que seules les UC où le candidat a échoué soient à représenter lors d'un futur examen.

Les UC acquises ne seront pas à représenter, et pourraient avoir une durée de validité de cinq ans par exemple, ou à vie.

Le candidat pourra ainsi travailler les UC manquants avec plus de temps et de concentration, et surtout cela engendrera de la motivation supplémentaire pour se représenter.

Réponse de M. Joel DHUMEZ, Président : ce sera à la nouvelle direction technique de travailler dessus.

09.06.2022 – COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ST DENIS

Question de M. Maxime LE PREVOST :

- *Est-il envisagé d'autoriser les adultes à être présents dans les coins des tireurs lors des compétitions jeunes ?*
- *Réponse de M. Guillaume LIVONNEN, Responsable du Développement : cette question est récurrente à chaque Assemblée Générale, cependant cette mesure a été prise en 2000, par M. Atman MILOUDI, qui était responsable de la CNJ, qui avait inséré les jeunes dans les coins, et développer la notion de « jeunes officiels ». Depuis un « livret jeune second » a été fait lors d'un stage de jeunes dirigeants avec MM Wendy FAURE et Richard AGUNINAÏ. Les jeunes officiels ont participé à la construction de ce livret de formation pour les jeunes seconds, il est à la disposition du club, il a été envoyé à tous les clubs lorsqu'il a été édité. Nous en avons reparlé récemment et nous soutenons davantage de formations de « jeune second » plutôt que la présence d'un adulte à leur côté. Nous pourrions demander lors du prochain stage non officiel l'avis des jeunes. Nous pensons que cette demande est plutôt une demande d'entraîneurs plutôt que des*

jeunes, nous restons ouverts à cette demande et nous soulèverons cette question lors de la prochaine réunion de la Commission des jeunes.

10.06.2022 – COMITE DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

(Question proposée par Mr Raynard)

- *Est-il possible que les réponses aux questions posées pour l'AG Fédérale et répondues en séances à l'oral puissent être transmises par écrit à l'organe demandeur (département, ligue) sous réserve de l'approbation du compte rendu de l'AG lors de l'AG suivante ?*
- *Réponse de M. Alain SZENICER, Vice-Président : Non pour une raison simple c'est que notre règle est qu'une AG et l'ensemble des éléments qui la constitue ne sont validés qu'à l'AG suivante. En pratique nous sommes là pour nous assurer que vous avez bien compris la réponse, et qu'il peut y avoir un échange, et si cela nécessite un approfondissement, les membres du comité directeur ou les Responsables de Commissions sont à votre disposition pour en discuter s'il y en a besoin.*

- *Est-ce que lorsqu'un DO, à la suite d'une compétition, qui remonte à la Fédération une fiche d'évènement(s) indésirable(s), peut quel que soit la manière dont celle-ci a été instruite, être informé de la suite donnée.*
Réponse de M. Alain SZENICER, Vice-Président : deux cas de figure, soit la fiche d'évènement est transmise au président qui décide de saisir le chargé d'instruction et la commission de discipline et dans ce cas là quel que soit la décision de la commission disciplinaire, les parties concernées sont informées. Il ne faut pas oublier que maintenant les commissions disciplinaires sont régionalisées, si le président concerné décide de ne pas poursuivre, il serait normal d'informer le DO concerné des motifs pour lesquels il n'y a pas eu de suites disciplinaires données.

13.06.2022 – COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE

Question de M. Dominique GOUJAUD :

- *La grande réflexion qui devrait être menée sur le jugement et l'arbitrage en assaut est-elle programmée ?*
- *Réponse de M. Rodolphe REDON, Vice-Président : effectivement nous interrogeons la CNA mais il faut savoir que c'est une réflexion qui engage l'ensemble de notre système. Ce n'est pas à la CNA de dire ce que l'on veut voir en assaut et ce que l'on veut voir en combat. C'est vrai qu'il y a eu 2 années d'activités qui n'ont pas permis d'aborder le sujet. Cette saison a été plutôt une saison de remise en route de l'activité globale de la Fédération. Néanmoins cette question a été prise en compte, car lors du stage SFFO en juillet, un tour de table va être mis en place avec les athlètes du groupe Assaut France de l'Equipe de France Assaut et les formateurs afin d'avoir une première réflexion sur l'assaut. De plus, le Comité Directeur a décidé de mettre en place un groupe de travail sur la baisse du nombre d'athlètes en combat, ce qui pourrait être l'occasion de dire ce que l'on veut voir en combat et ce que l'on veut voir en assaut. Il y a deux directions qui sont prises et on essaiera par la suite d'intégrer plus de personnes notamment les entraîneurs.*

13.06.2022 – COMITE DEPARTEMENTAL DU CANTAL

Question de Monsieur Yoann LE BRAS :

- *Nous nous questionnons concernant la pertinence d'avoir 2 ans de licence pour participer aux compétitions jeunes, en sachant que les jeunes aiment pour la plupart la pratique compétitive, le risque est de les perdre et de les voir partir dans d'autres disciplines. Peut-on annuler cette règle, qui peut être bloquante pour le développement de la savate ?*
- *Réponse de M. Guillaume LIVONNEN, Responsable du Développement: Les compétitions pour les plus jeunes, « trophées Kangourou » et tournois des « milles gants » sont accessibles dès la première année de licence pour les tout-petits il n'y a pas ce problème, c'est prévu dans la partie règlements généraux des compétitions jeunes, ensuite il y a des dérogations pour les jeunes qui ont fait les championnats UNSS par exemple, automatiquement (cela a été voté lors d'un comité Directeur fédéral du 11 avril 2015), il suffit de présenter la licence ou une attestation du chef d'établissement, et l'on déroge à la règle des 2 années de licence. Voilà pour les enfants qui ont déjà pratiqué. Pour les autres, le principe de 2^{ème} licence, s'entend par niveau d'apprentissage, et le grade requis pour les compétitions qui est le gant rouge, à partir de benjamin. On entend très souvent au bord des enceintes, des réflexions sur la baisse de niveau technique, une telle mesure n'entraînerait-elle pas un écart très important entre compétiteurs, aussi nous sommes confrontés à des clubs qui ne licencient que leurs compétiteurs, cette mesure accentuerait ce phénomène. Nous pensons que la solution réside plutôt dans l'organisation au niveau local d'interclub plutôt que d'ouvrir aux premières années de licence, par exemple le Championnat de France Cadet.*
- *Création d'un district pour favoriser la participation assaut des jeunes et des adultes, beaucoup de contraintes de kilomètres. Pour les plus jeunes (leur parents) ne veulent pas réaliser 7 h (voir bien plus) de route allé retour pour réaliser un tour régional. Afin de relancer notre activité compétitive, ne serait-il pas judicieux de créer un tour district (inter-département).*
- *Réponse de M. Guillaume LIVONNEN, Responsable du Développement: La notion de district vient du football et correspond à des équipages de nos comités départementaux. Dans les règlements de la fédération pour les compétitions officielles, il y a une sélection lique de zone notamment chez les jeunes qui est obligatoire. Pour les sélections infra-ligues (en dessous des ligues) il est précisé, et cela avait été fait à la demande de certaines ligues, que les ligues ont toutes latitudes pour imposer des sélections dans leurs départements. Il n'est pas précisé l'organisation de ces sélections. Il convient à chaque ligue d'organiser des sélections sur plusieurs lieux et plusieurs dates avec comme but de sélectionner un tireur pour la phase suivante. Aujourd'hui il n'y a pas problématique à faire 3 sélections sur une lique, la seule chose qu'on demande c'est un sélectionné par catégorie fédéral qui remonte.*

13.06.2023 – COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE

Questions de M. Kevin ALBERTUS

- *L'article 1.2 du règlement intérieur dit que les Comité Départementaux mentionnent les questions pouvant être débattues en complément de l'ordre du jour lors de l'Assemblée Générale. Pourquoi les questions portées lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière n'ont pu être débattues, est-ce que cela sera répétée cette année et est-ce que pour vous, le fait d'apporter une réponse à une question constitue un débat ?*
- *Réponse de M. Joël DHUMEZ, Président : je précise que l'on a fait passer une question qui était posée l'année dernière, ta question nous a fait rebondir et nous avons repris quelques questions de l'année dernière pour lesquelles nous n'avions pas, à notre avis, répondu correctement.*
- *Réponse de Monsieur Alain SZENICER, Vice-Président : Un débat n'est pas juste une question et une réponse. Un débat c'est un échange sur une question posée, c'est le terme général. Comme il a été rappelé, nous avons reçu au total 31 questions, certaines étaient identiques, et lorsque l'on fixe l'AG nous ne connaissons pas à l'avance le nombre de questions qui seront posées, et l'on est tenu par un horaire, 10 minutes systématiques d'échange par questions, multiplié par 31 questions, égal 5 heures. Il est évident que l'on ne peut pas ajouter 5 heures d'Assemblée Générale en dernière minute. Il faut trouver un « modus vivendi », on vous fait une proposition, nous allons réviser les statuts et le règlement intérieur à la suite des changements de la loi, nous allons travailler à proposer quelque chose de plus formalisé, qui sera soumis au vote de l'AG, j'espère que l'on va trouver une formule qui soit clair et qui satisfasse tout le monde tout en répondant aux contraintes de temps.*
M. Joël DHUMEZ, Président : nos statuts et règlements se basent sur beaucoup de choses, la loi du sport, sur certaines indications du Comité Olympique International Sportif Français, sur le Ministère.
- *Actuellement, les conventions d'organisation de Championnat de France établies par la Fédération oblige l'organisateur à prévoir des places pour les 20 membres du Comité Directeur ; Peut-on ajouter sur ces conventions une obligation pour les organisateurs de prévoir une à deux places pour les tireurs afin qu'ils puissent les offrir à la personne de leur choix ?*
- *Réponse de M. Virgile RENAUDIE, membre du Comité Directeur : la fédération est d'accord pour modifier les conventions et mettre une phrase incitative, l'organisateur est fortement invité à proposer des places complémentaires pour les tireurs et leur accompagnant.*
- *Quel sont les critères de calcul de la rétrocession des licences pour les Comité Départementaux ?*
Réponse de M. Guillaume LIVONNEN, Responsable du Développement : J'ai répondu tout à l'heure

- *Comment sont sélectionnés les tireurs/tireuses qui participent à une ceinture mondiale Savate Pro et pourquoi la Fédération Française ne met pas en avant ses champions nationaux afin d'y participer ?*

Réponse de M. Rodolphe REDON, Vice-Président : l'organisation de ceintures mondiale relève de la Fédération Internationale de Savate et non pas de la Fédération Française, même s'il y a une convention pour l'organisation sur le territoire. C'est vrai que le mode de sélection actuel n'est pas satisfaisant. Une réflexion va être menée en début d'année entre la Fédération et la Commission Savate Pro, la Confédération Européenne, la Fédération Internationale pour essayer de mettre en œuvre un système de ceinture sur la base d'un classement qui devrait permettre à nos champions nationaux de participer. Il faut que l'on arrive à une cohérence du système car il y a les ceintures mondiales organisée d'un côté, les ceintures européennes de l'autre, ou continentale de l'autre et il n'y a pas de ceinture au niveau national. Il faudrait une hiérarchie dans les ceintures. Lors des dernières ceintures qui ont été organisées nous avons essayé de nous baser sur le classement de la FISAV de la même catégorie, les athlètes qui étaient inscrits sur la liste de la FISAV pour une même catégorie. Et d'autres réflexions pourraient émerger pour la savate pro lors de la réunion que l'on va mettre en place lors de la commission savate pro, confédération européenne et fédération internationale.

- *Les primes pour le Savate Pro Tour avaient été fixé à 5000-2000-500-500 en 2019 par le Comité Directeur. Ces montants sont-ils toujours d'actualité pour les Savate Pro Tour prévues la saison prochaine, quels sont les critères de participation ?*

Réponse de M. Joël DHUMEZ, Président : les critères de participation l'on vient d'en parler.

M. Rodolphe REDON, Vice-Président: Respectivement les primes ont été fixées à ces montants. Comme nous étions dans une saison de reprise nous les avons revues à la baisse ponctuellement pour les organisateurs 3000 – 1500 – 750 – 750. Cette année nous allons voir en début de saison à qu'elle hauteur nous allons la fixer, si l'on reste au montant fixé par le premier Comité Directeur ou si l'on reste sur ce qui a été fait cette année, et qui a été fait pour faciliter les organisations cette saison. Pour l'aide fédérale il n'y a pas de changement c'est pour 4 tournois maximum dans l'année pour le moment, dans l'année N de référence, à savoir, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre ce qui correspond au budget fédéral. Pour participer il faut candidater aux conditions de la convention fédérale. Si plus de 4 candidats il y aura une commission savate pro qui tranchera. L'idéal serait de pouvoir en organiser une par trimestre.

Le championnat de France Elite et une chose et le tournoi « savate pro tour » autre chose.

M. Joël DHUMEZ, Président : Nous avons commencé à réfléchir sur une compétition de savate pro nationale.

M. Rodolphe REDON : Il faut que l'on arrive à une cohérence globale de la savate pro car pour le moment elle n'y est pas.

Question de M. Kevin ALBERTUS :

- Les Comités Départementaux existants mais ne mettant en place aucune formation/passage de grade/compétition bénéficient-ils de la rétrocession des licences, et si oui, quel est l'intérêt ?
- Réponse de M. Guillaume LIVONNEN, Responsable du développement : ce n'est pas une « ristourne », c'est une aide fédérale, le montant est voté en Comité Directeur, ce montant n'a pas diminué l'année dernière, même si les recettes des licences ont diminué de moitié, le calcul est au prorata des licences essentiellement pour les ligues ; pour les comités nous avons décidé il y a quelques années, d'aider au minimum de 500 euros, ensuite il y a répartition du reste de l'enveloppe au prorata des licences. Donc un comité qui n'atteint pas le prorata, aura un minimum de 500 euros et il y a un abondement qui est fait pour les personnes qui participent à l'Assemblée Générale : nous considérons que les comités qui se déplacent ont 100 ou 200 euros de plus.
Pour pouvoir toucher les aides fédérales il faut être reconnu par le comité directeur et validé, c'est à dire que les statuts soient à jour et avoir envoyer un PV d'AG, sur le reste, nous n'avons pas de données statistiques sur qui a fait des GAT c'est la Direction Technique. Si la Direction Technique et le Comité Directeur souhaitent que l'on intègre ces critères, nous les intégrerons à l'avenir.
M. Joël DHUMEZ, Président : Il n'y a pas de souci vous pouvez appeler, la porte n'est pas fermée, et ces questions permettent de réfléchir et peut être de se repositionner. Déjà merci de les poser, nous répondons et trouvons des solutions.
M. Philippe SUISSE, Secrétaire Général : le travail de terrain remonte, nous prenons en considération les questions, mais l'on ne va pas forcément vous apporter des réponses qui vous satisfassent aujourd'hui, mais elles sont prises en considération, nous y travaillons en groupe de travail pour vous donner une réponse. Les questions qui remontent aujourd'hui sont les questions du terrain qu'il faut absolument traiter. Et les indiquer dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.
- Bien que ce ne soit plus d'actualité, comment quelqu'un a-t-il pu penser que le MMA pouvait être associé à la Savate ?
- Réponse de M. Alain SZENICER, Vice-Président : cette idée a été discutée et validée par une Assemblée Générale, à la majorité avec quelques abstentions. Il y avait eu cette idée collective, considérant qu'à plusieurs époques nous avons raté des rendez-vous avec d'autres sports, et que cela avait nui à la fédération, ne risquait-on pas de rater un autre rendez-vous ? .
- Réponse de M. Joël DHUMEZ, Président : Le Ministère avait fait un AMI – un « Appel à Manifestation d'intérêt » – aux fédérations qui devaient répondre si elles étaient intéressées. Le DTN de l'époque souhaitait que l'on réponde et la décision a été approuvée en Assemblée Générale. Trois fédérations ont été retenues (Boxe anglaise, FFKMDA et nous) et c'est la fédération de boxe anglaise qui l'a remporté.

- – **COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE**

Questions de M. David POSTEL :

- *Quel soutien financier la Fédération va-t-elle mettre en place pour soutenir les clubs dynamiques qui souhaitent organiser des manifestations sportives afin de mettre en vitrine la discipline ?*

- *Réponse de M. Gilles LE DUIGOU, Vice-Président : les clubs dynamiques nous les aidons, nous sommes en manque d'organisateur. Regardez dans le budget prévisionnel 2022, les manifestations sportives, c'est 295 000 euros. La fédération aide en savate pro, c'est 5000 €, pour les championnats de monde qui sont fait par les organisateurs français, nous aidons pour le championnat de France, dans les différentes compétitions, nous aidons même à la diffusion télévision par le web. Nous aidons beaucoup mais pas les petits galas, l'importance est les compétitions de référence qui portent l'image de la savate. Pour les galas de quartier il faut plutôt se tourner vers les comités départementaux et les ligues, parce que chaque territoire a sa spécificité. On n'organise pas de la même façon en Ile de France, comme on organise en pleine campagne. J'ai vu l'année dernière une organisation conjointe entre une ville, un comité départemental et une ligue et ça a été un immense succès. Pour les grandes compétitions, s'il y a un organisateur bien sûr, nous sommes à son écoute. Nous avons édité un document à la Fédération Française pour aider les organisateurs et il y a aussi une commission « événementiel » qui est prête à aider tout organisateur.*

Réponse de M. Joël DHUMEZ, Président : dans le dossier des compétitions, il y a bien le formulaire avec les compétitions et ce que la Fédération donne comme aide pour chaque compétition et il y a des organisations qui ne sont pas dans ce calendrier national et qui demandent directement au Comité Directeur.

- *Que met en place la Fédération dans la ligne directrice du ministère des sports, pour soutenir les femmes/mères dans leur performances et/ou retour au HN ?*

Réponse de M. Stéphane MUNOZ, responsable de la « commission nationale féminine » : toutes les féminines ont les mêmes possibilités que les garçons, de vivre leur passion dans les différents secteurs : compétitions avec de nombreux assauts et combats féminins, et l'accès à la savate pro, particulièrement pour la saison qui arrive. Nous avons également une réflexion sur une compétition mixte sous forme d'assaut uniquement, elles ont accès à l'entraînement et la même considération que les garçons, adhérents, sportifs de haut niveau. Elles ont accès au stage technique, pour tous, à la formation, aux responsabilités de plus en plus, à la commission féminine locale. Nous avons une commission féminine locale qui a été créée et qui est active avec un championnat de France qui en découle, elles peuvent participer ou organiser des événements, etc. ; Donc elles vivent à 100% tout ce que l'on peut proposer à la Fédération et dans le monde du sport et nous les accompagnons. La fédération participe activement à mettre les féminines en avant avec des actions mises en place sur le territoire (octobre rose) ; Tout le monde n'y répond pas, on propose à tous les clubs et à toutes les filles et les garçons, mais au niveau des pourcentages et des statistiques, nous remarquons qu'il n'y a pas une grosse représentativité, c'est souvent les mêmes. Nous avons la lutte contre les violences diverses, « octobre rose », c'est important en termes de communication, nous faisons des tee-shirt, nous nous remettons en question, changeons les logos, la journée internationale du droit de la femme, et merci à Valérie

Bizet pour son travail c'est un gros soutien pour la commission féminine, le service communication aborde très souvent les performances des féminines notamment avec les interventions pendant le covid, avec des portraits, des vidéos, des photos, nous sollicitons les athlètes et les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes dans le sens où elles ne sont pas forcément disponibles mais la démarche est là. On a 2 CTS féminines, évidemment ce n'est pas suffisant on aimerait avoir 15 CTS et sur 15, 8 ou 9 filles.

- *Que met en place la Fédération pour développer le sport féminin et sa médiatisation ?*
Réponse de M. Stéphane MUNOZ, membre du Comité Directeur : communication et médiatisation fédérale : la commission propose la création d'un projet Facebook également, et les autres supports de réseaux sociaux, qui serviront pour la Fédération et pour le service communication, cela va être fait, de relayer des photos, des portraits, une fois par mois et c'est Mme Leslie Groux qui va animer avec l'aide des animateurs de condition féminine. L'équipe et moi-même restons à votre disposition pour avancer ensemble.
- *Compte tenu du contexte international qui impacte le monde du sport, ne faudrait-il pas faire évoluer le règlement afin d'éviter aux athlètes qui performant dans les 2 championnats nationaux de faire un choix (Europe ou Monde) qui mènera peut-être à une absence de titre international par manque d'adversaire. Ce qui impactera leur carrière sportive (absence de défense de titre, absence de statut, perte possible de détachement pour les fonctionnaires, pertes de sponsoring, etc...)*
- *Réponse de M. Fathi MIRA, entraîneur : C'est beaucoup, le fait qu'un athlète puisse faire le championnat, nous avons décidé pour les équipes de France qu'un athlète devrait choisir pour le championnat international, s'il voulait faire le championnat d'Europe, le championnat en assaut ou en combat, il fallait faire un choix surtout que le calendrier était très serré par rapport aux compétitions c'est pourquoi nous avons fait ce choix, bien sûr nous sommes en discussions et l'on y travaille, nous verrons avec la Direction Technique, le ou la futur (e) DTN et l'on prendra conseil auprès du Ministère et des élus pour faire une réponse.*
- *Ne faudrait-il pas envisager une récompense pour les champion.ne.s nationaux qui n'ont pas d'adversaire au niveau international pour x raison (compensation financière, inscription sur liste HN) afin de montrer un soutien fédéral ?*
Réponse de M. Alain SZENICER, Vice-Président : pour les champions et championnes qui se retrouvent sans adversaires, il faut rappeler que tout ce qui concerne l'inscription sur liste de haut niveau, et les avantages qui en découlent, que ce soient les primes, les aides personnalisées ou les avantages statutaires ce n'est pas du ressort de la Fédération c'est du ressort de l'Etat et de l'ANS, dans des règles qui sont éditées. Malheureusement on ne peut effectuer le travail de l'Etat pour verser de l'argent, comme on ne peut pas prévoir à l'avance quels sont ceux ou celles qui auront ou non un adversaire, cela semble difficile à budgéter. Nous avons déjà insisté sur la période que nous traversons avec des investissements forts, malheureusement à ce jour ce n'est pas prévu, donc il faut que l'on essaie de trouver le maximum mais cela est au niveau international, afin de faire en sorte que tous nos champions et championnes sélectionné-e-s dans les équipes de France aient des adversaires. Mais ce n'est pas du ressort « seul » de la Fédération.

- *Afin d'éviter toute ambiguïté ou situation à risque dans notre discipline, lors des pesées en compétition, est-il possible de modifier le règlement fédéral pour obliger les organisateurs d'avoir un DO féminin pour les pesées féminines ?*
- *Réponse de M. Ricardo SALAS, membre du Comité Directeur : c'est dans la lignée de ce que Monsieur SZENICER a répondu, c'est effectivement assez corrélé mais l'on voit difficilement comment l'on pourrait imposer dans les petits départements où il y a la présence de peu de délégués officiels, parfois il n'y en a qu'un seul, parfois il n'y en a même pas, et ils viennent d'un comité départemental voisin. Néanmoins nous devons aller plus loin dans la réflexion pour qu'il y ait une parité dans les personnes qui pratiquent la pesée pour répondre à la fois à la nécessité d'avoir deux personnes, un homme, une femme et aller dans ce sens-là pour plus de transparence.*

- *Concernant les pesées jeunes, est-il possible de modifier le règlement pour imposer la présence de personnes adultes sur les pesées jeunes ?*
- *Réponse de M. Alain SZENICER, Vice-Président : C'est une question qui fait sens quand on entend le message de l'association « Colosse aux pieds d'argile » c'est de la bonne logique, deux personnes, cela doit être fait, il faut réfléchir comment le formaliser, on ne peut pas exiger que ce soit 2 DO parce qu'il y a des endroits où c'est tout simplement impossible et l'on ne veut pas empêcher les compétitions dans certains comités départementaux ou autres structures, en revanche que ce soit éventuellement un DO et un officiel voire un DO et un parent, à réfléchir aussi pour des questions d'assurance, mais cela semble le bon sens étant donné les recommandations qui sont faites. Donc ce sera fait prochainement et mis dans les règlements.*

- *Que met en place la fédération pour limiter le départ des athlètes HN vers d'autres disciplines pieds/poings ?*
- *Réponse de M. Yvon NUGEL, Vice-Président : nous nous efforçons d'assurer au mieux le suivi socio-économique et projet professionnel pour les athlètes inscrits et les athlètes non-inscrits sur les listes ministérielles. Lors des finales nationales, nous allons mettre en avant l'organisation des soirées savate pro, nous allons accentuer la médiatisation avec déjà la diffusion en direct des finales France assauts et combats qui ont été faite cette année, nous avons créé un 2^{ème} Open de France de combat pour cet automne et nous avons une réflexion en cours pour le vainqueur de cet Open de France. Je rappelle qu'avant cette pandémie nous avons mis en place 6 nouvelles compétitions Avec 45000 licenciés nous n'avons pas les mêmes moyens financiers qu'il y a 5 ans avec 60 000 licenciés et nous sommes ouverts à toutes suggestions.*

- *Est-il possible de mettre les clubs en copie des informations envoyées aux compétiteurs notamment celles relatives aux convocations en compétitions*
- *Réponse de M. Yvon NUGEL, Vice-Président : Nous avons décidé d'envoyer les convocations aux jeunes mais à partir de la saison prochaine nous allons ajouter un mail, c'est un peu compliqué.*
- *Réponse de M. Joël DHUMEZ, Président : A la Fédération nous avons le mail « contact », il faut mettre à jour, parfois le contact n'est pas l'entraîneur ou le président. On mettra en copie le correspondant que l'on a sur le site.*

- *Que met en place la fédération dans la ligne directe du ministère des sports, pour soutenir les femmes/mères dans leur performances et/ou au retour HN ?*
- *Réponse de Valérie Bizet, Direction Technique : Le ministère a un cahier des charges pour les sportifs de haut niveau mais pas particulièrement les mères. La première réponse que je vais faire est en tant que femme, est qu'il existe un guide sur lequel le ministère a beaucoup travaillé, un guide qui les accompagne dans la maternité, dans la reprise post-accouchement, il est très détaillé et s'appelle « le sport-maternité », vous allez sur le site du ministère et vous avez toutes les informations. Ensuite, à ce titre très spécifique de la maternité, je suis désolée de répondre qu'à côté de la question, les autres dispositifs ne sont pas pris en compte dans les directives, c'est qu'une sportive de haut niveau, qui est en maternité, est obligée, est contrainte, de mettre en suspend sa carrière de haut niveau, elle ne peut pas, par exemple, participer aux championnats du monde l'année de sa maternité, et bien sûr va perdre son statut de sportif de haut niveau. On parlait tout à l'heure des critères d'inscriptions sur les listes ministérielles, là ce sont des critères de performance et uniquement de performance, on ne peut pas y déroger. Donc ce serait dans ce cas-là, préjudiciable, pour la maman de perdre ce statut. Elle accouche au mauvais moment. Et dans ce cas spécifique il y a une disposition qui est prise, où l'on peut demander le maintien de sportive de haut niveau. Mais dans le cas des mamans, la question sous-jacente nous a déjà été posée, c'est « que se passe-t-il quand une maman vient en équipe de France et qu'elle a des enfants et n'a pas de solution systématique pour les faire garder » ? Alors je pose une autre question, « que se passe-t-il lorsqu'un homme vient en stage en équipe de France, qu'il a des enfants, et a des problèmes pour les faire garder » ? Donc ce n'est pas une question de femme, c'est une question d'humain et lorsque l'on est sportif de haut niveau c'est un choix, c'est un engagement, et on ne peut pas palier à toutes les problématiques de vie. Alors on accompagne le sportif de haut niveau, on l'accompagne sur des aides personnalisées, quand ils sont en difficultés sociales. Mais c'est la responsabilité de chacun, on est des papas et des mamans, on s'organise, la vie n'est pas toujours simple, c'est comme si demain on demandait à un chef d'entreprise, ou une cheffe d'entreprise, homme ou femme, de trouver des solutions pour faire garder ses enfants, pour palier à une problématique familiale. C'est une question qui s'adresse à tous les sportifs de haut niveau, homme ou femme, et la réponse est la même pour tous. Maintenant l'idéal, et certain pays se sont interrogés, et dans certaines fédérations sportives, quand ils partent sur des compétitions qui les empêchent d'être proches de leur lieu de vie et de leur famille, ils ont des moyens financiers qui pallient cela, donc ils paient le billet du conjoint homme ou femme et quelquefois même des enfants. Nous aujourd'hui nous n'avons pas cet argent, donc on ne peut pas subvenir au fait de faire venir papa parce que maman est en équipe de France, ou maman parce que papa est en équipe de France.*

✎ **11h40** – Fin des questions/réponses

11h50 – Récompenses fédérales

Remise des distinctions

Monsieur Joel Dhumez, Président : Je vous remercie d'être là. Comme je le dis souvent vous avez besoin de moi en tant que Président et des membres du Comité Directeur en tant qu'élus, mais nous avons besoin de vous bien entendu en tant que structures déconcentrées de la Fédération, présidents de ligues, présidents de comités, présidents de clubs, mais aussi entraîneurs. La Fédération, tous les ans, décerne des récompenses à certaines personnes pour ce qu'ils font et qu'ils font bien généralement, des services rendus à la Fédération, donc il y a des gants, des médailles, soit pour les entraîneurs, pour les élus, mais il y a aussi une médaille de la Fédération, dont seul le président peut décider de la donner et cela sans prendre l'avis de son comité directeur auquel il ne demande pas l'autorisation.

Aujourd'hui pour services rendus, je vais décerner un gant Vermeil, je vais appeler Monsieur Stéphane MUNOZ.

Pour services rendus à la Fédération à son département et à son club, je vais appeler Monsieur Jean-Pierre GUILLEMET pour recevoir la médaille de Bronze.

Et pour cette médaille de la Fédération, pour laquelle il y a toujours un pincement au cœur, cette médaille, pour services rendus à la Fédération, la médaille Présidentielle gravée avec un numéro derrière, j'appelle Monsieur Frédéric MULLER.

M. Frédéric MULLER : remercie et insiste sur le manque d'organiseurs, insiste pour que les clubs se lancent, organisent, organiser c'est rendre service à la Fédération, et cela met en valeur les compétiteurs, que ce soit en savate pro ou en savate.

M. Joël DHUMEZ, Président : remercie M. Frédéric MULLER pour son investissement en tant qu' élu de la ligue PACA, en tant que membre d'une commission, en tant que juge arbitre international, organisateur de compétitions et tous les services rendus.

11h50 – Fin de l'Assemblée Générale